

Signatura: EB 2021/134/R.44
Tema: 19 b) iii) a.
Fecha: 17 de noviembre de 2021
Distribución: Pública
Original: Francés

S



Invertir en la población rural

Informe del Presidente

Propuesta de donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda

República de Haití

Proyecto de Economía Azul Inclusiva

N.º de identificación del proyecto: 2000002247

Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva

Funcionarios de contacto:

Preguntas técnicas:

Rossana Polastri
Directora Regional
División de América Latina y el Caribe
Tel.: (+39) 06 5459 2291
Correo electrónico: r.polastri@ifad.org

Paolo Silveri
Director en el País
Tel.: (+509) 28140269
Correo electrónico: p.silveri@ifad.org

Envío de documentación:

Deirdre Mc Grenra
Jefa
Oficina de Gobernanza
Institucional y Relaciones con los
Estados Miembros
Tel.: (+39) 06 5459 2374
Correo electrónico: gb@ifad.org

Junta Ejecutiva — 134.º período de sesiones
Roma, 13 a 16 de diciembre de 2021

Para aprobación

Índice

Acrónimos y siglas	ii
Mapa de la zona del proyecto	iii
Resumen de la financiación	iv
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	3
II. Descripción del proyecto	3
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	4
C. Teoría del cambio	5
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	6
E. Costos, beneficios y financiación	6
III. Gestión de riesgos	9
A. Riesgos y medidas de mitigación	9
B. Categoría ambiental y social	10
C. Clasificación en base a los riesgos climáticos	10
D. Sostenibilidad de la deuda	10
IV. Ejecución	10
A. Marco organizativo	10
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	11
C. Planes para la ejecución	12
V. Instrumentos jurídicos y facultades	12
VI. Recomendación	13

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Directora Regional:	Rossana Polastri
Director en el País:	Paolo Silveri
Técnico Principal del Proyecto:	Steven Jonckheere
Oficial de Finanzas:	Dario Rimedio
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Mena Grossmann
Oficial Jurídica:	Aspasia Tsekeri

Acrónimos y siglas

ANAP	Agencia Nacional de Áreas Protegidas
COSOP	programa sobre oportunidades estratégicas nacionales
PIB	producto interno bruto
UTE	Unidad Técnica de Ejecución

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
 Mapa elaborado por el FIDA | 25-05-2021

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Receptor:	República de Haití
Organismo de ejecución:	Ministerio de Economía y Finanzas
Costo total del proyecto:	USD 26,6 millones
Monto de la donación del FIDA con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda:	USD 14,0 millones
Contribución del receptor:	USD 2,5 millones
Contribución de los beneficiarios:	USD 1,1 millones
Déficit de financiación:	USD 9,0 millones
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	USD 6,95 millones
Institución cooperante:	FIDA

Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 78.

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. La inestabilidad política, los problemas de gobernanza y la fragilidad continúan obstaculizando el desarrollo económico y social de Haití.
2. En el plano político, la situación sigue siendo incierta. El 13 de enero de 2020, cuando aún no se habían celebrado las elecciones legislativas previstas para octubre de 2019, finalizó el mandato de la mayoría de los miembros del Parlamento. El estallido de la crisis sanitaria ligada a la COVID-19 agravó la situación a partir de marzo de 2020. Además, el asesinato del presidente Jovenel Moïse, el 7 de julio de 2021, acaba de desatar una nueva y dramática crisis que reforzará la inestabilidad del país.
3. El Proyecto de Economía Azul Inclusiva se ajustará a la Estrategia del FIDA de Actuación en Países con Situaciones de Fragilidad, que se fundamenta en i) la gestión del riesgo y la resiliencia; ii) una atención constante a las causas profundas de la fragilidad; iii) la consideración de las cuestiones de igualdad de género y la focalización; iv) el fortalecimiento institucional para promover la confianza y la cohesión social; v) recursos, instrumentos y enfoques flexibles y adecuados a las necesidades; vi) asociaciones estratégicas y complementarias, y vii) la medición de los resultados y las enseñanzas extraídas.
4. Haití tiene aproximadamente 11 millones de habitantes y presenta una fuerte densidad demográfica (379 habitantes por kilómetro cuadrado). La tasa de crecimiento demográfico anual es del 1,3 %.
5. La inestabilidad ha frenado el desarrollo económico y social de Haití. La recesión económica se añade a la deficiente capacidad de las autoridades de recaudar ingresos. Además, preocupan las perspectivas económicas debido, entre otras cosas, a la pandemia de COVID-19 y a una crisis política y de seguridad que no acaba por resolverse.
6. Haití sigue siendo el país más pobre de la región de América Latina y el Caribe y figura entre los países más pobres del mundo. En 2020, ocupó el 170.º puesto de un total de 189 países clasificados según el índice de desarrollo humano, y su producto interno bruto (PIB) fue de USD 1 149,50 por habitante.
7. En 2012, el 59 % de los haitianos vivía por debajo del umbral nacional de pobreza (con USD 2,41 al día) y el 24 % se encontraba en una situación de pobreza extrema. Alrededor del 45 % de la población vive en zonas rurales, donde casi dos tercios de las personas sufre pobreza crónica.
8. El sector agrícola desempeña un papel importante en la economía general del país. Según el Banco de la República de Haití, en 2016 el sector de la agricultura, la silvicultura y la pesca representaba el 20,35 % del PIB. El país cuenta con aproximadamente un millón de agricultores y el sector agrícola da empleo a casi un 60 % de la población activa, según el Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales y Desarrollo Rural. Las explotaciones agrícolas producen alrededor del 45 % de los alimentos que se consumen en el país.
9. La pesca artesanal sigue siendo el tipo de pesca marítima más frecuente en Haití.

10. En las explotaciones agrícolas, la ganadería constituye un factor de sostenibilidad y estabilidad económica. Los productos de origen animal representan entre el 11 % y el 12 % de la producción agrícola total.
11. En Haití, el medio ambiente se caracteriza por una cubierta forestal reducida y la degradación acelerada de la tierra. La erosión del suelo y la deforestación son endémicas.
12. El Plan Estratégico de Desarrollo para Haití propone directrices y estrategias de desarrollo para transformar Haití en un país emergente antes de 2030. El gran proyecto de reconstrucción económica prevé modernizar y dinamizar la agricultura, la ganadería y la pesca para aumentar la seguridad alimentaria y reducir la presión sobre el medio ambiente y los recursos naturales.

Aspectos específicos relativos a los temas transversales que el FIDA debe incorporar de forma prioritaria

13. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el Fondo en la Undécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA11), el proyecto ha sido clasificado como proyecto que tiene en cuenta lo siguiente:
 - La financiación para el clima;
 - La nutrición;
 - Los jóvenes.
14. **Género.** Las mujeres y las niñas representan la espina dorsal de la sociedad haitiana. También constituyen el pilar de la vida económica y prestan apoyo a las cadenas de suministro agrícola. Aunque no se considera que presenta un carácter transformador en materia de género, el proyecto prevé numerosas medidas en favor de las mujeres, entre ellas la promoción del acceso de la mujer a los recursos productivos, los mercados y los procesos de toma de decisiones.
15. **Jóvenes.** Con el 56 % de su población por debajo de los 25 años, Haití debe afrontar la apremiante necesidad de invertir en los jóvenes. Los jóvenes son vulnerables a problemas como la pobreza y la falta de acceso a servicios, oportunidades de empleo decente y puestos de decisión, lo que genera dinámicas migratorias significativas, que tienen efectos dramáticos en los numerosos jóvenes afectados.
16. **Nutrición.** La malnutrición es una de las causas subyacentes de casi el 33 % de las muertes de niños menores de cinco años en Haití. La malnutrición crónica está presente en todo el país y afecta a casi el 22 % de los niños menores de cinco años. Las tasas de malnutrición crónica más elevadas se registran en los departamentos Nord (27,1 %) y Sud-Est (25,7 %). La malnutrición crónica está además más extendida en las zonas rurales que en las urbanas.
17. **Clima.** Según varias fuentes, Haití es el país del mundo más expuesto a los efectos del cambio climático si se tiene en cuenta, además de las consecuencias materiales y ecológicas concretas, la capacidad del Gobierno y su población para hacer frente a la situación. Los efectos del cambio climático se manifiestan en el aumento de las temperaturas, la disminución de las precipitaciones, el incremento del número de fenómenos meteorológicos extremos y la elevación del nivel del mar.

Razones que justifican la actuación del FIDA

18. El proyecto pretende configurar y transformar la manera en que las poblaciones rurales costeras, en particular las mujeres y los jóvenes, gestionan los recursos naturales y marinos, a fin de convertir la conservación de estos recursos en una fuente de ingresos sostenible y al mismo tiempo luchar contra la malnutrición. Al reducir la presión sobre los recursos naturales, el FIDA también contribuirá a que

la conservación de estos recursos genere ingresos permanentes y constituya una solución viable ante la migración forzosa y la explotación destructiva de los recursos naturales.

19. A pesar de que representa un cambio de estrategia y prepara el terreno para la formulación de una nueva estrategia nacional, el proyecto se ajusta plenamente al actual programa sobre oportunidades estratégicas nacionales del FIDA para Haití (COSOP 2013-2021 y sus tres objetivos estratégicos, a saber: i) promover una agricultura atenta al clima; ii) prestar apoyo a las iniciativas productivas rentables en las zonas rurales, y iii) invertir en el desarrollo del capital humano.

B. Enseñanzas extraídas

20. Se han extraído enseñanzas de las evaluaciones, el seguimiento de los proyectos llevados a cabo por el FIDA en Haití y el diálogo mantenido con otros asociados técnicos y financieros:
- Los asociados serán esenciales en un contexto de fragilidad como el de Haití.
 - Las gestiones de contratación basada en los resultados se iniciarán en cuanto comience el proyecto. Se establecerá contacto con las autoridades locales para la gestión de los recursos naturales y, en el marco del proyecto, para la gobernanza del área protegida.
 - El proyecto se diseñará de la manera más simple posible.
 - Habida cuenta del contexto de fragilidad, el proyecto podría durar entre seis y siete años.
 - La contratación de un operador de apoyo a la gestión fiduciaria del proyecto y a las actividades de coordinación permitirá fortalecer las competencias locales.
 - La participación activa del FIDA en el seguimiento del proyecto será primordial.
 - Los organismos de ejecución, las direcciones departamentales y los propios ministerios verán fortalecidas sus capacidades y deberán integrar los proyectos financiados por el FIDA en sus sistemas de seguimiento y evaluación.
 - Puesto que la concentración geográfica permite mancomunar esfuerzos, la eficacia del proyecto se verá reforzada por el reagrupamiento de medios en una misma zona de intervención.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

21. El objetivo del proyecto es reducir la pobreza y fortalecer la resiliencia al cambio climático de las poblaciones rurales costeras del norte y noreste de Haití. El objetivo de desarrollo es diversificar los medios de vida existentes y promover la conservación de los recursos naturales costeros para proporcionar ingresos sostenibles y mejorar el estado nutricional de las mujeres, los hombres y los jóvenes del medio rural que viven en el área protegida de Trois Baies y sus zonas limítrofes.
22. El proyecto aprovechará la ventaja comparativa del FIDA en Haití para i) asegurar la inclusión de las personas pobres de las zonas rurales en los procesos de desarrollo; ii) apoyar la planificación socioeconómica local y los microproyectos, y iii) preservar los recursos naturales y el medio ambiente. Además, contribuirá a los tres objetivos estratégicos del COSOP.

23. Las intervenciones del proyecto se concentrarán en el departamento Nord-Est y en una zona del norte de Haití, en concreto, en el área protegida de Trois Baies y sus alrededores. Con un perímetro de aproximadamente 170 kilómetros, esta área cubre más de 75 000 hectáreas y trasciende los límites administrativos de cinco comunas (Limonade, Caracol, Terrier-Rouge, Fort-Liberté y Ferrier). Se seleccionarán determinadas zonas limítrofes del área protegida (Trou-du-Nord y su cuenca hidrográfica, y la cuenca hidrográfica de Terrier-Rouge) para llevar a cabo en ellas actividades esenciales de gestión sostenible de los recursos naturales.
 24. El equipo del proyecto se centrará en las personas más pobres y más vulnerables. Está previsto prestar asistencia a 40 000 beneficiarios, de los cuales un 50 % serán mujeres, y un 40 %, jóvenes. La atención se focalizará en cuatro grupos específicos: i) las familias de pescadores artesanales o pequeños productores que adoptan prácticas agrícolas, ganaderas o pesqueras que no son sostenibles desde el punto de vista ecológico; ii) los hogares en situación de pobreza extrema y expuestos a la malnutrición que podrían aprovechar la mejora del acceso a los activos y las oportunidades de generación de ingresos; iii) las mujeres del medio rural, y iv) los jóvenes del medio rural.
 25. Para llegar a estos grupos objetivo, se aplicarán las medidas y métodos siguientes.
 26. **Focalización geográfica.** El proyecto se centrará en el área protegida de Trois Baies, pero también en las zonas rurales limítrofes cuyos habitantes practican actividades que podrían poner en peligro la gestión sostenible de los recursos naturales del área. Las tasas de incidencia de la pobreza y la malnutrición en estas zonas se encuentran entre las más elevadas del país.
 27. **Medidas de facilitación.** El proyecto pretende crear y mantener un entorno global y operacional que favorezca la lucha contra la pobreza, por ejemplo, apoyando los diálogos sobre políticas en favor de las personas pobres y los grupos vulnerables, las actividades de sensibilización y la creación de capacidades. También se alentará la reflexión a nivel nacional sobre las posibles ventajas de los proyectos de economía azul en los planos económico, social y ambiental.
 28. **Medidas de empoderamiento y creación de capacidades.** El proyecto promoverá la planificación de la utilización de los recursos, las estrategias de subsistencia y la distribución de los beneficios en los hogares y favorecerá la disminución de la carga de trabajo femenina gracias a la utilización de tecnologías eficientes desde el punto de vista del trabajo y al reparto de las tareas. En el plano comunitario, se capacitará a las poblaciones locales y los grupos objetivo para que gestionen conjuntamente los recursos costeros y participen en los correspondientes procesos de toma de decisiones.
 29. **Medidas de autofocalización.** Los servicios prestados en el marco del proyecto responderán específicamente a las prioridades, los activos y la capacidad de trabajo de los grupos objetivo y serán menos interesantes para las personas con más holgura económica. Las actividades generadoras de ingresos se diseñarán con la participación de los grupos objetivo.
 30. **Focalización directa.** Los beneficiarios directos serán las mujeres y los jóvenes. Debido a las particulares dificultades que afrontan, los hogares en situación de extrema pobreza recibirán asistencia, entre otras cosas, a través de iniciativas relacionadas con la alimentación y actividades generadoras de ingresos.
- B. Componentes, efectos directos y actividades**
31. El proyecto consta de los siguientes componentes: i) gobernanza y gestión sostenible de los recursos naturales, y ii) ecosistemas económicos comunitarios sostenibles.

32. **Componente 1: Gobernanza y gestión sostenible de los recursos naturales.** Este componente contribuirá a garantizar la gestión sostenible e inclusiva de los recursos terrestres, costeros y marinos del área protegida de Trois Baies. El objetivo es evaluar, actualizar y reforzar los reglamentos y lograr que la población y los agentes del área protegida mejoren sus conocimientos al respecto. La gobernanza del área se mejorará mediante el fomento de la capacidad de gestión de la Agencia Nacional de Áreas Protegidas (ANAP) en el plano local.
- **Subcomponente 1.1 – Fortalecimiento de la gobernanza del área protegida.** Se reforzará el comité de gestión local mediante la participación de las poblaciones y autoridades locales, los agentes del sector privado y el Estado.
 - **Subcomponente 1.2 – Actualización y difusión del plan de gestión.** El plan de gestión del área protegida de Trois Baies, establecido en 2017, se actualizará a través de un proceso participativo dirigido por la ANAP y apoyado por la Fundación para la Protección de la Biodiversidad Marina.
 - **Subcomponente 1.3 – Vigilancia del área protegida.** En el plano local, se creará un equipo que se encargará de difundir información reglamentaria sobre el área protegida y de su vigilancia.
 - **Subcomponente 1.4 – Fortalecimiento de la ANAP en el plano nacional y en el área protegida.** La ANAP deberá funcionar adecuadamente para poder desempeñar su papel de organismo de protección.
33. **Componente 2: Ecosistemas económicos comunitarios sostenibles.** Este componente tiene por objeto financiar y fomentar la realización de actividades que permitan mejorar y diversificar los medios de vida de las poblaciones.
- **Subcomponente 2.1 – Aumento de medios de vida innovadores y respetuosos con el medio ambiente y la biodiversidad.** Se llevarán a cabo sesiones de capacitación y acompañamiento financiero centradas en las actividades generadoras de ingresos.
 - **Subcomponente 2.2 – Conservación y restauración en el plano local.** Las actividades se centrarán en la protección y la restauración de los recursos naturales, como los manglares, los arrecifes de coral y las cuencas hidrográficas.
 - **Subcomponente 2.3 – Mejora del estado nutricional de las mujeres y promoción de la iniciativa empresarial femenina.** Se procurará diversificar la producción alimentaria y seleccionar los cultivos y las cadenas de valor que tienen en cuenta la nutrición.

C. Teoría del cambio

34. El departamento Nord-Est de Haití siempre ha sido uno de los más pobres del país y presenta una elevada tasa de incidencia de la malnutrición. Algunos grupos corren un gran riesgo de quedarse atrás, en particular las mujeres y los jóvenes. Las numerosas amenazas que se ciernen sobre los ecosistemas costeros y marinos (el cambio climático, las prácticas pesqueras y agrícolas perjudiciales, la tala de los manglares, y el desarrollo local y el crecimiento descontrolados, entre otros) ponen en peligro la integridad ecológica de estos grupos a largo plazo.
35. A fin de mitigar estas amenazas, el proyecto pretende reducir la presión sobre los recursos naturales promoviendo el crecimiento económico, la inclusión social y la mejora de los medios de vida, pero garantizando al mismo tiempo la sostenibilidad de los recursos naturales del área protegida de Trois Baies. El objetivo se logrará mediante i) el fortalecimiento de la gobernanza y ii) el fomento de un crecimiento

económico sostenible a través de los sectores y actividades relacionados con los recursos naturales, a lo que se añadirán actividades orientadas a incrementar el bienestar de las poblaciones, lograr una mayor equidad social y mejorar la conservación del medio ambiente.

36. Las actividades del proyecto se traducirán en i) beneficios sociales y económicos para las generaciones actuales y futuras y ii) la restauración, protección y mantenimiento de la biodiversidad, la productividad, la resiliencia, las funciones esenciales y el valor intrínseco de los ecosistemas marinos. Todo ello contribuirá a reducir la pobreza y fortalecer la resiliencia al cambio climático de las poblaciones rurales costeras del norte de Haití.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

37. El proyecto se ajusta plenamente a las grandes prioridades nacionales, en particular a la política de desarrollo agrícola para 2010-2025, el programa trienal de reactivación agrícola y el Plan Estratégico de Desarrollo para Haití para 2013-2030. La contribución de Haití al Acuerdo de París, determinada a nivel nacional, ha permitido establecer prioridades en relación con los objetivos del proyecto, a saber: i) la gestión integrada de las zonas costeras; ii) el fortalecimiento de la seguridad alimentaria, y iii) la información, la educación y la sensibilización. El proyecto también es coherente con las prioridades nacionales definidas en el plan de acción nacional para el medio ambiente y en la estrategia y el plan de acción nacionales para la biodiversidad en Haití.
38. El proyecto se adecúa a los objetivos del Marco Estratégico del FIDA y del COSOP para Haití.
39. El diseño del proyecto responde a la solicitud específica que el Gobierno de Haití presentó al FIDA para recibir ayuda y afrontar los desafíos que planteaba la gestión del territorio del área protegida de Trois Baies.
40. El proyecto se encuentra en consonancia con el Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible y los cinco pilares prioritarios en materia de desarrollo sostenible: i) la reducción de la pobreza y la promoción del empleo; ii) los servicios sociales básicos; iii) la igualdad de género y la protección; iv) la resiliencia, y v) la gobernanza. Además de haber sido declarada recientemente zona marina protegida, la zona de intervención es esencial para la biodiversidad, por cuanto forma parte del Corredor Biológico en el Caribe y del gran ecosistema marino del Caribe.
41. El proyecto también es coherente con el plan nacional de reducción de las emisiones de gases de efecto invernadero, descrito en el documento de la Convención Marco de las Naciones Unidas sobre el Cambio Climático, y se ajusta a los ejes prioritarios definidos en el programa de acción nacional de lucha contra la desertificación.

E. Costos, beneficios y financiación

Costos del proyecto

42. Los componentes 1 y 2 del proyecto están en parte relacionados con la acción climática. Se calcula que el monto total de la financiación del FIDA para el clima será de USD 6,95 millones.

Cuadro 1

Costos del proyecto desglosados por componente y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente</i>	<i>Donación del FIDA</i>		<i>Déficit de financiación</i>		<i>Receptor/ Fondos de contrapartida (contribuciones en especie)</i>		<i>Beneficiarios (contribuciones en especie)</i>		<i>Total</i>
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	
1. Gobernanza y gestión sostenible de los recursos naturales	2 912	21	1 053	12	314	13	–		4 279
2. Ecosistemas económicos comunitarios sostenibles	7 380	53	7 926	88	1 822	73	1 091	100	17 128
3. Coordinación y gestión	3 708	26	21	0,2	372	15	–	–	4 096
Total	14 000	100	9 000	100	2 509	100	1 091	100	26 600

Cuadro 2

Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Categoría de gastos</i>	<i>Donación del FIDA</i>		<i>Déficit de financiación</i>		<i>Receptor/ Fondos de contrapartida (contribuciones en especie)</i>		<i>Beneficiarios (contribuciones en especie)</i>		<i>Total</i>
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	
1. Obras de ingeniería civil y rural	839	6	710	8	187	7	131	12	1 867
2. Vehículos y equipo	434	2	130	1	43	2	-	-	418
3. Subvenciones	2 833	22	2 893	32	750	30	836	77	7 501
4. Asistencia técnica, estudios y capacitación	3 134	22	958	11	286	11	-	-	4 378
5. Contratos y acuerdos de ejecución	3 851	28	4 065	45	893	36	124	1	8 933
6. Sueldos y costos de funcionamiento	2 909	21	244	3	350	14	-	-	3 503
Total	14 000	100	9 000	100	2 509	100	1 091	100	26 600

Cuadro 3
Costos del proyecto desglosados por componente y año
 (en miles de dólares de los Estados Unidos)

	Primer año		Segundo año		Tercer año		Cuarto año		Quinto año		Sexto año		Total
	Monto	%	Monto										
1. Gobernanza y gestión sostenible de los recursos naturales	570	31	1 377	26	871	12	611	9	532	15	319	25	4 280
2. Ecosistemas económicos comunitarios sostenibles	483	26	3 456	64	6 075	81	5 729	82	2 378	66	104	8	18 225
3. Coordinación y gestión	815	44	536	10	583	8	635	9	693	19	833	66	4 095
Total	1 868	100	5 369	100	7 529	100	6 975	100	3 603	100	1 256	100	26 600

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

43. El plan de financiación del proyecto prevé un déficit de financiación de USD 9,0 millones, que podrá subsanarse, según sea el caso, i) a través de los futuros ciclos del Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (con arreglo a las modalidades de financiación que se determinen y con sujeción a los procedimientos internos y a la posterior aprobación de la Junta Ejecutiva); ii) mediante la cofinanciación solicitada al Programa Mundial de Agricultura y Seguridad Alimentaria en septiembre de 2021; o iii) mediante un fondo de cofinanciación que se determinará durante la ejecución.
44. El proyecto estará cofinanciado por el FIDA, el Gobierno de Haití y los beneficiarios. El FIDA aportará USD 14 millones en forma de donación. La contribución de los beneficiarios ascenderá a USD 1,1 millones. El Gobierno de Haití aportará USD 2,5 millones, destinados a gravámenes, impuestos y tasas aplicables a los bienes y servicios que podrían adquirirse en el marco del proyecto, así como en forma de contribución a los sueldos de los agentes del Estado contratados y puestos a disposición del proyecto. El plan de financiación se expone en los cuadros anteriores.

Desembolsos

45. El receptor abrirá dos cuentas bancarias independientes en el Banco de la República de Haití. Se abrirá una cuenta en dólares de los Estados Unidos gestionada por la Unidad Técnica de Ejecución (UTE) para atender a las necesidades del proyecto. En esta cuenta se recibirán exclusivamente los anticipos y la financiación del FIDA. El monto de los anticipos se fijará en la carta al receptor, que el FIDA enviará cuando entre en vigor el convenio de financiación. Asimismo, se abrirá una cuenta en gourdes que también estará gestionada por la UTE. La UTE efectuará desde estas cuentas todos los pagos y transferencias relacionados con los prestatarios, el personal del proyecto, los asociados en la ejecución (la ANAP y la Dirección Departamental de Agricultura), el resto de asociados, las organizaciones no gubernamentales y los operadores.
46. Para comenzar a retirar los fondos correspondientes a la donación, el Ministerio de Economía y Finanzas debe enviar al FIDA la documentación acreditativa de la apertura de la cuenta designada y una carta en la que se informe de los funcionarios y puestos autorizados. Los desembolsos de fondos del FIDA se realizarán de conformidad con la carta enviada al receptor y el "Manual de Desembolso de Préstamos para Proyectos Supervisados directamente por el FIDA".

Resumen de los beneficios y análisis económico

47. A mediano y largo plazo, el proyecto debería tener un efecto positivo considerable en materia presupuestaria como consecuencia de los siguientes factores: i) el

aumento de la producción, los ingresos y la tasa de empleo, lo que supondrá ingresos fiscales suplementarios, y ii) los efectos multiplicadores del aumento de las actividades económicas en las zonas seleccionadas y el consiguiente incremento de la demanda de bienes y servicios que también repercute positivamente en los ingresos y el empleo. Asimismo, cabe esperar que se produzcan ganancias o ahorros sustanciales en concepto de divisas debido a la caída de las importaciones de los principales cultivos básicos de los que Haití es actualmente importador neto.

Estrategia de salida y sostenibilidad

48. Los elementos fundamentales de la estrategia de salida del proyecto son el fomento de la capacidad institucional de la ANAP, la garantía de una gobernanza inclusiva, dinámica y sólida, y un plan de gestión revisado, comprendido y aceptado por todos.
49. La sostenibilidad en los planos social, ambiental, económico y financiero se garantizará mediante la implicación de las poblaciones y las autoridades locales y el fomento de la capacidad de los beneficiarios en materia de alimentación.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

50. Los riesgos detectados guardan relación con i) la incertidumbre provocada por un contexto sociopolítico y económico marcado por una gran inseguridad, una crisis política y los riesgos de inflación y aumento del precio de los productos de primera necesidad, a la cual se añade la incertidumbre derivada de las inversiones que pueden proponerse en el marco del proyecto; ii) la insuficiente movilización de los poderes públicos en favor de una gestión sostenible de las áreas protegidas, y iii) la reticencia de la población beneficiaria a modificar determinados comportamientos locales, en particular en relación con la conservación de los recursos naturales, debido a su gran vulnerabilidad.
51. **Gestión financiera.** Se han señalado los siguientes riesgos: i) la falta de experiencia de la UTE en cuanto a los procedimientos del FIDA; ii) la cuantía del déficit de financiación del proyecto; iii) la gestión del tipo de cambio entre los fondos de la cuenta especial en dólares de los Estados Unidos y los depositados en la cuenta de operaciones abierta en gourdes; iv) la deficiente capacidad de los asociados en la ejecución en el ámbito de la gestión financiera; v) la gestión de las contribuciones de los beneficiarios en efectivo; vi) las normas y los sistemas contables que utiliza la UTE; vii) la capacidad del programa utilizado para adaptarse a los requisitos del FIDA en materia de elaboración de informes. Las medidas de mitigación de riesgos se describen en detalle en el apéndice III.

Cuadro 4

Riesgos y medidas de mitigación

<i>Categoría de riesgo</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>
Contexto nacional	Alto	Considerable
Estrategias y políticas sectoriales	Moderado	Moderado
Contexto ambiental y climático	Alto	Considerable
Alcance del proyecto	Considerable	Moderado
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Considerable	Moderado
Gestión financiera	Considerable	Moderado
Adquisiciones y contrataciones	Considerable	Moderado
Impacto ambiental, social y climático	Considerable	Moderado
Partes interesadas	Considerable	Moderado
Riesgo general	Considerable	Moderado

B. Categoría ambiental y social

52. Puesto que se ejecutará en una zona de alta vulnerabilidad ecológica, el proyecto se inscribe en la **categoría A**. Según la clasificación de la Unión Internacional para la Conservación de la Naturaleza y de los Recursos Naturales, Trois Baies pertenece a la categoría VI y constituye un "Área Protegida con Recursos Manejados (área protegida manejada principalmente para la utilización sostenible de los ecosistemas naturales)". Se divide en cinco zonas (restauración, conservación, explotación sostenible, gestión comunitaria y conservación de los cultivos).

C. Clasificación en base a los riesgos climáticos

53. El riesgo climático se considera **elevado**, debido a que Haití es el décimo país más vulnerable a las amenazas naturales y el más vulnerable a los ciclones tropicales de los pequeños Estados insulares en desarrollo. Las inundaciones son un fenómeno habitual en toda la isla, y el área protegida de Trois Baies se encuentra especialmente expuesta a ellas debido a su localización, su topografía y la insuficiencia de sus infraestructuras para hacer frente a los abundantes caudales de aguas superficiales.

D. Sostenibilidad de la deuda

54. Después de que su riesgo de sobreendeudamiento pasara de alto a moderado en 2015 y de beneficiarse de un alivio sustancial de la deuda contraída con donantes de fondos multilaterales y bilaterales, Haití presenta nuevamente desde 2017 un alto riesgo de sobreendeudamiento debido a la reducción de las perspectivas de crecimiento, el aumento de los préstamos previstos y los efectos de las catástrofes naturales. Haití es un Estado frágil y el grado de sostenibilidad de su deuda sigue siendo muy sensible a las perturbaciones que provocan las grandes catástrofes naturales, cuya frecuencia es estadísticamente muy elevada.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

55. La estructura organizativa consta de cuatro niveles de responsabilidad:
- El Ministerio de Economía y Finanzas será el principal organismo del proyecto según el convenio de financiación. La UTE del Ministerio se encargará de la coordinación y el seguimiento.
 - Se establecerán un comité directivo y un mecanismo de diálogo a nivel de los departamentos.
 - La ANAP, la Dirección Departamental del Medio Ambiente y la Dirección de Pesca y Acuicultura del Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales y Desarrollo Rural se ocuparán del seguimiento de determinadas actividades.
 - Se contratarán operadores para la realización de determinadas actividades.
56. La UTE del Ministerio de Economía y Finanzas se encargará de la coordinación y el seguimiento del proyecto. Su labor se orienta hacia i) la planificación, la programación, y el seguimiento y la evaluación del proyecto, y ii) el seguimiento técnico, administrativo y financiero del proyecto, incluidas las adquisiciones y contrataciones, y la puesta en marcha del plan de gestión ambiental y social.
57. El equipo encargado de las operaciones trabajará en la zona de intervención del proyecto, y el equipo responsable de las cuestiones fiduciarias estará radicado en Puerto Príncipe.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza

58. **Gestión financiera.** La UTE se hará responsable de la gestión financiera. El equipo estará compuesto por miembros del personal de la dirección financiera de la UTE y un/una especialista en gestión financiera con experiencia en la gestión de recursos de donantes de fondos internacionales.
59. **Control interno.** El manual de ejecución del proyecto incluirá los procedimientos establecidos para llevar a cabo actividades financieras. El sistema de control interno se fortalecerá mediante la capacitación del personal y la realización de un seguimiento estrecho de la aplicación de las recomendaciones formuladas por los auditores externos y las misiones de supervisión del FIDA.
60. **Contabilidad e información financiera.** Un programa informático de contabilidad garantizará la adecuación de los informes del proyecto a los requisitos del FIDA en la materia, así como la recopilación y comunicación de datos desglosados por fuente de financiación, componente y categoría de gasto. Cada semestre se presentarán al FIDA informes financieros de mitad de período, y se elaborarán estados financieros anuales con arreglo al "Manual operacional relativo a la información financiera y la auditoría de los proyectos financiados por el FIDA".
61. **Auditoría externa.** El proyecto será auditado una vez al año por una empresa privada de auditoría que se contratará a tal efecto, de conformidad con las Normas Internacionales de Auditoría. El informe anual de auditoría se remitirá al FIDA en un plazo de seis meses desde el cierre del ejercicio presupuestario.
62. La UTE pondrá en marcha los planes de adquisiciones y contrataciones elaborados con su ayuda y dirigidos al Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales y Desarrollo Rural y al Ministerio de Medio Ambiente.

Participación y observaciones de los grupos objetivo del proyecto y tramitación de las quejas

63. Entre los principales medios y materiales de comunicación se encuentran la correspondencia y las reuniones oficiales mantenidas con el Gobierno y las autoridades nacionales, las consultas públicas, las visitas sobre el terreno, las entrevistas, los resultados de estudios, los planes y las evaluaciones hechos públicos en internet, los folletos, carteles y mensajes de radio, las consultas sobre las buenas prácticas internacionales en vigor en un sector de actividad, las capacitaciones, las consultas con las autoridades, las campañas de sensibilización, los documentos y los informes resumidos, los planes difundidos sobre comercialización de productos, las reuniones de comités locales, el intercambio de información, las reuniones especiales y la señalización adecuada del perímetro del área protegida de Trois Baies.

Procesos de tramitación de las quejas

64. Los agentes pertinentes, bajo la supervisión de la UTE y la dirección de los responsables del área protegida de Trois Baies, dirigirán y coordinarán el mecanismo de gestión de quejas y recopilación de reclamaciones de las partes afectadas. La UTE y los responsables del área protegida se ocuparán de tramitar las quejas y las reclamaciones. Si la queja no se ha podido resolver internamente entre el denunciante y la UTE, esta deberá remitirse al comité de mediación o conciliación. De no estar satisfecho con el resultado de la tramitación de su queja, el denunciante puede recurrir a la autoridad nacional competente, en concreto al Ministerio de Asuntos Sociales y Trabajo, y a los tribunales.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

65. **Planificación.** El proyecto tendrá una duración de seis años. La planificación dependerá de los objetivos y metas definidos en el presente informe. El marco lógico del proyecto se utilizará como complemento de las herramientas de

planificación y seguimiento. Las actividades se planificarán, presupuestarán y ejecutarán sobre la base del plan operacional anual y con arreglo a las normas del FIDA.

66. Un **sistema de seguimiento y evaluación** se pondrá en marcha en el seno de la Unidad de Gestión del Proyecto, de conformidad con los requisitos del FIDA y del Gobierno de Haití y, en particular, del Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales y Desarrollo Rural y del Ministerio de Medio Ambiente. El sistema se conectará con los indicadores de los objetivos estratégicos del COSOP, que se ajustarán cuando se elabore el próximo programa sobre oportunidades estratégicas nacionales.
67. **Aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación.** Como parte de los componentes 1 y 2, el proyecto comprende actividades relacionadas con la gestión de los conocimientos y la difusión de las principales enseñanzas extraídas de la ejecución. Estas labores se integrarán y se expondrán en un plan de gestión de los conocimientos y comunicación, elaborado con la ayuda de la UTE y en colaboración con agentes fundamentales como la ANAP, la Fundación para la Protección de la Biodiversidad Marina y el Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales y Desarrollo Rural.

Innovación y ampliación de escala

68. El concepto de economía azul inclusiva es nuevo para Haití y para el FIDA en esta región. Este enfoque promueve i) una explotación sostenible de los recursos naturales en las zonas costeras para favorecer el crecimiento económico de las poblaciones locales, y ii) la diversificación de los medios de vida y la mejora de los ecosistemas. Este planteamiento innovador se reproducirá en otras áreas protegidas en Haití y en la región.
69. Otro aspecto innovador es la participación de las poblaciones locales en la gestión del área protegida y en las actividades de conservación.
70. Se trata del primer proyecto financiado por el FIDA en el país que se ha propuesto explícitamente tener en cuenta las cuestiones relacionadas con la nutrición. En este sentido, se concertarán nuevas asociaciones, por ejemplo, con CARE.
71. El proyecto se llevará a cabo por conducto de un nuevo organismo de ejecución, el Ministerio de Economía y Finanzas y su UTE, con el objetivo de superar los problemas de gestión financiera y de adquisiciones y contrataciones que afectaron a otros proyectos apoyados anteriormente por el FIDA.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

72. El proyecto se pondrá en marcha cuando se cree la Unidad de Gestión del Proyecto en el seno de la UTE del Ministerio de Economía y Finanzas.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

73. El FIDA supervisará directamente el proyecto a través de una misión de supervisión anual, que llevará a cabo en colaboración con todas las partes interesadas del Gobierno de Haití.
74. El proyecto se evaluará en dos momentos fundamentales: a mitad de período (al principio del tercer año) y al término del mismo.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

75. Un convenio de financiación entre la República de Haití y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
76. La República de Haití está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.

77. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

78. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda a la República de Haití una donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda por un monto de catorce millones de dólares de los Estados Unidos (USD 14 000 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Gilbert F. Houngbo
Presidente

Accord de financement négocié

Projet d'économie bleue inclusive

(Négociations conclues le 8 Novembre 2021)

ACCORD DE FINANCEMENT

Don No: _____

Nom du Projet: Projet d'économie bleue inclusive (« I-BE » ou le « Projet »)

Nom du Bénéficiaire : La République de Haïti (le « Bénéficiaire »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE :

A. Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;

B. Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don (le « Don » ou le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Don est de quatorze millions de dollars des Etats Unis d'Amérique du nord (14 000 000 USD).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.
3. Un compte désigné libellé en dollars des Etats Unis d'Amérique du nord (USD), pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert auprès de la Banque de la République de Haïti (la « BRH »). Ce compte sera mobilisé selon le principe de la double signature par le personnel autorisé au sein de l'Unité Technique d'Exécution (l'« UTE ») et du Ministère de l'Economie et des Finances (le « MEF »).
4. Un compte d'opération libellé en Gourdes (HTG) sera aussi ouvert auprès de la BRH afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du compte désigné.
5. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de 2 500 000 USD correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le Projet ainsi qu'aux salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Project est le MEF.
2. Les institutions suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet les instances institutionnelles pertinentes (i) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ; (ii) du Ministère de l'Environnement ; et (iii) la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (la « FoProBiM »).
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième (6^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux directives en vigueur pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Un plan de passation de marchés (le « PPM ») basé sur le programme de travail et budget annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Le PPM spécifiera entre autres, les méthodes de passation des marchés, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord

préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il y a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) La non- objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet ;
- b) La non- objection du FIDA au recrutement du/de la Coordonnateur/trice de Projet, Responsable Administratif(ve) et Financier, Responsable Suivi-Evaluation, Responsable Passation marchés, et le/la Responsable Genre, Ciblage, Jeunes et Nutrition ;
- c) L'ouverture d'un compte désigné et un compte d'opération au profit du Projet ; et
- d) La mise en place du logiciel de gestion financière et comptable du Projet.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire :

Ministère de l'Économie et des Finances
De la République d'Haiti
Port-au-Prince, Haiti

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Paolo Silveri, Directeur Pays
Fonds international de développement agricole
7 rue Demesvard, Musseau
Port-au-Prince, Haïti

[Copie à :]¹

¹ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date : _____²

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

² Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le Projet atteigne 40,000 membres bénéficiaires, dont 50 % de femmes et 40 % de jeunes. Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés : (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles, d'élevage ou de pêche écologiquement non durables ; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus ; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet se concentre dans le département du Nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75,000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes (Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge) seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée.

3. *Finalité.* Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti.

4. *Objectifs.* L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition des femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.

5. *Composantes.* Le Projet comprendra les composantes suivantes: 1) **Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles**; 2) **Écosystèmes économiques communautaires durables**.

6. *Composante 1:* Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs de l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'Agence Nationale des Aires Protégées (l'ANAP).

- 6.1. La Sous-Composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée** renforcera le comité de gestion locale, avec une participation des communautés, des autorités locales, des acteurs privés et de l'État.
- 6.2. La Sous-Composante 1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion. Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017 : il sera mis à jour dans le cadre d'un processus participatif sous la responsabilité de l'ANAP appuyée par le Projet et par la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM).
- 6.3. La Sous-Composante 1.3 – Surveillance de l'aire protégée, avec la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance.
- 6.4. La Sous-Composante 1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée. L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.

6. *Composante 2*: Cette composante vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens d'existence des membres de la communauté.

- 7.1. La Sous-Composante 2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs respectueux de l'environnement et de la biodiversité concernera des actions de formation et accompagnement financier autour des activités génératrices de revenus.
- 7.2. La Sous-Composante 2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires concernera la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
- 7.3. La Sous-Composante 2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entrepreneuriat des femmes, avec une production alimentaire diversifiée et une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

8. *L'agent principal du Projet*. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est l'agent principal du Projet.

9. *Comité de pilotage (ou surveillance) du Projet*. Le Comité de pilotage est chargé d'assurer l'orientation générale du projet et de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement ; d'approuver les plans de travail et le budget annuels ; d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement ; et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé de : un (1) représentant du Ministère de l'Environnement (Président) ; un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) (Vice-Président) ; un (1) représentant du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (membre) ; un (1) représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) (membre) ; un (1) représentant de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) (membre) ; au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs-productrices (membres) ; deux (2) représentants du Comité Local d'Appui (CLA) (membres) ; et un (1) représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers son Unité d'exécution (UTE-MEF) (Secrétaire), avec le FIDA comme observateur.

10. *Unité de gestion du Projet*. L'Unité Technique d'Exécution (l'«UTE») du MEF sera en charge de la coordination et du suivi du Projet. Sa mission se centre sur: (i) Planification, programmation, suivi et évaluation des projets ; et (ii) Suivi technique, administratif et financier des projets, y compris la passation des marchés, et de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale. L'UTE mettra en place une équipe qui sera composée d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit. L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince.

11. *Partenaires stratégiques* Le MARNDR et le MDE, particulièrement mais pas exclusivement l'ANAP, seront responsables du suivi de certaines activités. Des opérateurs, tels que FoProBiM et autres, seront recrutés pour la mise en œuvre d'activités.

12. *Suivi et évaluation*. La durée du Projet est de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles définis dans le présent accord de financement. Le Projet utilisera le cadre logique en complément d'outils de planification et de suivi. Les activités seront

planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA), répondant aux normes du FIDA. Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UTE conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement, notamment aux MARNDR et MDE.

13. *Gestion des connaissances.* Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des expériences clés de la mise en œuvre. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, sous la facilitation de l'UTE et avec la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, FoProBiM et le MARNDR.

14. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* **Le Manuel d'opération du Projet (le « MOP ») comprendra les règles et procédures à caractère technique, administratif et financier dont doivent tenir compte les institutions exécutrices lors de l'opérationnalisation et de l'exécution des activités du Projet.**

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	755 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
II. Véhicules	390 000	HT
III. Dons et Subventions	2 550 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
IV. Assistance Technique, études, et formation	2 820 000	HT
V. Contrats et conventions d'exécution	3 465 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
VI. Salaires et indemnités	2 620 000	HT
<i>Non alloué</i>	1 400 000	
TOTAL	14 000 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en Travaux relatives à la catégorie I incluent les dépenses en Génie civil et rural;

ii) Les dépenses en Véhicules relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;

iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de USD 250 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Gestion financière.* Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de ce présent Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

3. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

4. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et des opérations du Projet.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient affectés aux agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet soient exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

7. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (PCP, ou ICP pour son sigle en Anglais) soit envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de

contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats soient mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est* : Le Coordonnateur de Projet, le responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, et le personnel administratif (notamment de(s) chauffeur(s), agent(s) d'entretien, gardien (s) de nuit etc.) L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du Projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf opinion contraire du FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence soient satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA. Le Personnel Clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de ces contrats est en fonction d'une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Les renouvellements répétés de contrats à court terme doivent être évités, à moins qu'ils ne soient justifiés de manière appropriée par les circonstances du Projet.

9. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)*. Le Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. Le Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois et réglementations pertinentes du Bénéficiaire ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, le Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires, conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet, sont dûment prises ; h) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	40 000	120 000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Ménages dirigés par une femme – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages – Ménages	0	8000	24 000	Système de S&E	Annuel	UGP	
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet							
	Hommes – Hommes	0	7000	20 000				
	Femmes – Femmes	0	7000	20 000				
	Jeunes – Jeunes	0	5000	16 000				
Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	14 000	40 000					
Objectif du projet Réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti	Pourcentage de ménages déclarant un changement de l'incidence de pauvreté dans la zone d'intervention				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Calamité / catastrophe contrôlée / gérée dans les communautés côtières cibles. Le Nord et Nord-est va moins subir les chocs institutionnels
	Households - Pourcentage (%)	0	20	50				
	Pourcentage de ménages qui ont amélioré leur résilience climatique				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
Households - Pourcentage (%)	0	20	80					
Objectif de développement Diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.	Couverture des écosystèmes protégés et renforcés (ha)				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hectares of land - Superficie (ha)	0	225	583				
	Pourcentage de ménages qui déclarent une augmentation de leurs revenus d'au moins 20%				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households - Pourcentage (%)	0	20	80				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	15	40				
	Jeunes - Jeunes	0	6000	16 000				
	Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	15	25				
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	2100	10 000				
	Femmes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				

	Femmes - Femmes	0	1050	5000				
	Hommes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				
	Hommes - Hommes	0	1050	5000				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	50	80				
	Ménages (nombre) - Ménages							
Effet direct Composante 1 - (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Services déconcentrés de l'état s'investissent dans la réalisations des activités du projet
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	30	60				
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Nombre - Nombre	0	1	2				
Produit Composante 1	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombre - Plateformes	0	1	1				
	Personnes sensibilisés sur la gestion de l'aire protégée				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Nombre	0	4500	13 500				
	Femmes - Nombre	0	4500	13 500				
	Jeunes - Nombre	0	3600	10 800				
	Non jeunes - Nombre	0	5400	16 200				
	nombre total - Nombre	0	9000	27 000				
	Brigadiers communautaires formés							Système de S&E
	Hommes - Nombre	0	6	18				
	Femmes - Nombre	0	6	18				
	Jeunes - Nombre	0	3	8				
	Non jeunes - Nombre	0	9	28				
	Nombre total - Nombre	0	12	36				
	Espaces de travail supplémentaire construits pour l'ANAP NE (un bureau à Fort Liberté et deux antennes à Caracol et Limonade)				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombres - Installations	0	1	3				
	Effet direct Composante 2 - (i) l'autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables est améliorée; (ii) les AGRs profitables et durables sont fomentés ; (iii) la résilience au changement climatique est promue; et (iv) nutrition améliorée pour les population de l'aire protégée	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs
Membres des ménages - Nombre de personnes		0	24 000	48 000				
Ménages - Pourcentage (%)		0	20	40				
Ménages - Ménages		0	4800	9600				
1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs		
Femmes (%) - Pourcentage (%)		0	10				20	
Femmes (nombre) - Femmes		0	2000				4000	

	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	8	16			
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2000	4000			
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	10 000	20 000			
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	3000	7000			
	Ménages - Ménages	0	1500	4200			
Produit Composante 2	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système de S&E	Annuel	UGP
	Hommes - Hommes	0	1500	4500			
	Femmes - Femmes	0	1500	4500			
	Jeunes - Jeunes	0	1200	3600			
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3000	9000			
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				Système de S&E	Annuel	UGP
	Taille des groupes - Nombre de personnes	0	600	1500			
	Groupes soutenus - Groupes	0	20	50			
	Hommes - Hommes	0	300	750			
	Femmes - Femmes	0	300	750			
	Jeunes - Jeunes	0	240	600			
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Système de S&E	Annuel	UGP
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	2000	7000			
	Hommes - Hommes	0	1000	3500			
	Femmes - Femmes	0	1000	3500			
	Ménages - Ménages	0	2000	7000			
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	10 000	35 000			
	Jeunes - Jeunes	0	1000	3000			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système de S&E	Annuel	UGP et opérateurs
	Hommes - Hommes	0	1000	3450			
Femmes - Femmes	0	1000	3450				
Jeunes - Jeunes	0	800	2760				
Producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	2000	6900				

Matrice intégrée des risques du projet

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Country Context	Élevé	Substantiel
Political Commitment	Élevé	Substantiel
<p>Risk(s): Le risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés déterminants en vue de garantir le succès du projet est élevé. Le contexte politique actuel est très volatil et complexe. Haïti se prépare à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. tous ces événements pourraient avoir un impact sur l'approbation et le démarrage des opérations du nouveau projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Cela dit, le financement du FIDA prévu pour ce projet est un Don de 14 millions de USD. Il n'y aura pas besoin de ratification du Parlement et le Ministre de l'Economie et des Finances pourra procéder avec la signature et effectivité de l'accord.</p> <p>Au même temps, l'instabilité politique peut impacter énormément le démarrage du projet, qui implique plus d'une institution gouvernementale, en particulier le MARNDR, le MDE et le MEF lui-même. un dialogue continu et fluide avec les autorités locaux sera très important et la nomination d'un directeur de pays résident pourra sûrement aider.</p>		
Gouvernance	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Le risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet est substantiel. Selon le rapport 2020 de TI, Haïti se classe 170e (sur 180 pays) avec un score de 18/100, ce qui place le pays dans la fourchette à haut risque.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La décision de confier l'exécution et la coordination des activités du projet à l'unité UTE du MEF est une première action pour atténuer ce risque au niveau du projet. La bonne gestion du SEI pourrait atténuer les risques dus aux faiblesses du système de gouvernance publique. Le FIDA devra l'appuyer et le soutenir par une assistance technique spécifique en matière fiduciaire</p>		
Macroeconomic	Élevé	Substantiel
Risque:	Élevé	Substantiel

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Le risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes, ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie est élevé.</p> <p>Haïti a retrouvé un niveau élevé de risque de surendettement depuis 2017 en raison d'une baisse des perspectives de croissance à long terme, d'une augmentation des emprunts prévus et de l'impact d'un ouragan dévastateur. Haïti est un pays fragile et des tests de résistance sur mesure suggèrent que sa cote de risque d'endettement sur 2019-2029 est très vulnérable aux grands chocs de catastrophes naturelles, qui sont statistiquement très fréquents. Cette condition peut avoir un impact sur la capacité du gouvernement à fournir des fonds de contrepartie adéquats au projet.</p>		
<p>Mitigations: La question de fonds de contrepartie est un problème que devrait être géré dans la mise en œuvre du projet. Le fait que le projet sera exécuté par l'UTE du MEF peut faciliter le dialogue avec le Trésor public sur cet aspect. cela dit, considérant le montant de la contribution prévue du Gouvernement, cet aspect ne devrait pas influencer trop la mise en œuvre du projet.</p>		
Fragility and security	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance est très élevé.</p> <p>Les effets de la pandémie sur l'économie mondiale ont continué d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse d'Haïti, faisant ressortir encore davantage qu'il ne sera pas possible de surmonter les obstacles structurels au développement sans réformes substantielles de la gouvernance.</p> <p>Haïti se préparait à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. Dans ce contexte, les divisions du corps politique se sont encore creusées pendant les derniers mois. Le Président Moïse a continué de gouverner par décrets en l'absence d'un pouvoir législatif opérationnel. S'ajoutant à ces tensions</p>	Élevé	Substantiel

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>politiques, l'insécurité s'est aggravée, notamment sous l'effet d'une vague d'enlèvements et de plusieurs meurtres impitoyables.</p> <p>Enfin, Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans, tempêtes et séismes.</p>		
<p>Mitigations: Il y a peu ou pas d'actions que le projet peut entreprendre afin de réduire le risque lié à la fragilité du pays, certainement les chocs comme troubles civiles. Du côté climatique et des chocs naturels, le projet pourra atténuer partiellement ces chocs en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, grâce à la conservation des ressources naturelles terrestres et marines et même à leur amélioration</p>		
Sector Strategies and Policies	Moyen	Moyen
Policy alignment	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement, est faible.</p> <p>Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole, le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti.</p> <p>Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.</p>		
<p>Mitigations: Le projet est bien aligné avec les Politiques nationales. grâce à un dialogue constant, le FIDA veillera à ce que ses activités maintiennent cet alignement tout au long de sa mise en œuvre</p>		
Policy development & implementation	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas dotées de</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est jugé comme substantiel.		
Mitigations: Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées. Un soutien à des politiques publiques nationales et régionales spécifiques a été inclus dans la conception, notamment les lois sur la pêche et l'application des règlements en cours et la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion de l'AP3B.		
Environment and Climate Context	Élevé	Substantiel
Project vulnerability to environmental conditions	Substantiel	Moyen
Risk(s): La zone du projet abrite une importante diversité biologique qui est menacée par les pratiques non sécuritaires actuelles des résidents de l'aire protégée et des visiteurs des zones environnantes. Les coraux sont exploités par les visiteurs pour les ornements et les matériaux de construction tandis que les mangroves sont coupées pour la production de bois de feu pour la vente dans les zones urbaines. L'utilisation de pesticides est en augmentation.		
Mesures d'atténuation: La combinaison du renforcement de la gouvernance de l'aire protégée et de la capacité institutionnelle pour améliorer et mettre en œuvre le plan de gestion, et l'introduction de méthodes plus durables pour les activités génératrices de revenus réduira la pression sur les ressources naturelles. La recherche de sources alternatives de revenus qui favorisent la conservation de l'environnement sera confirmée lors de la conception.		
Project vulnerability to climate change impacts	Élevé	Substantiel
Risk(s): Le pays et la zone du projet sont intrinsèquement vulnérables au changement climatique qui est aggravé par la dégradation généralisée de l'environnement et les faibles opportunités pour les populations de diversifier leurs sources de revenus pour gérer les risques résultant des impacts climatiques, comme les mauvaises récoltes.		
Mitigations: Les objectifs du projet visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, y compris à l'intérieur des terres et côtières, augmenteront la résilience aux événements tels que les tempêtes plus fortes, les inondations et les infestations de ravageurs. Des mesures d'adaptation spécifiques telles que des espèces de mangroves plus tolérantes au sel et des mesures d'efficacité de l'eau seront évaluées lors de la conception		
Project Scope	Substantiel	Moyen
Project relevance	Substantiel	Moyen

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Risk(s):</p> <p>Le risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays est substantiel. Le projet est en train d’être formulé dans un contexte politique et institutionnel très fragile, avec un calendrier électoral chargé en 2021 que risques de provoquer troubles violents et alimenter un climat politique déjà tendu. Dans ce contexte, un référendum pour une réforme constitutionnelle est prévu en juin 2021 et des élections législatives attendues devraient avoir lieu en juillet, suivies par des élections présidentielles en octobre, pour qu’un nouveau gouvernement prenne ses fonctions le 7 février 2022. Les possibles changements politiques pourraient influencer et avoir un impact sur la pertinence du projet par rapport à ces objectifs et activités.</p> <p>En ce qui concerne les priorités du FIDA, bien qu’il s’agisse d’un principe de changement dans sa stratégie récente, l’idée proposée fait partie de la stratégie de pays (COSOP) actuellement en vigueur, étant le concept proposé aligné aux trois objectifs stratégiques du COSOP, à savoir (OS1), promouvoir une agriculture et des initiatives intelligentes face au climat; (OS2) promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres; et (OS3) investir dans le développement du capital humain.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Le dialogue institutionnel entre le FIDA et le Gouvernement s’est étendu en 2020 au-delà des excellentes relations avec ses partenaires historique du Ministère de l’Agriculture, pour inclure aussi tant le Ministère de l’Environnement que le Ministère de l’Economie et des Finances ; cela, à partir de l’évaluation préalable des bénéfices potentiels dérivants de la diversification des investissements dans les zones rurales, dans le cadre d’une croissante attention et sensibilité à l’environnement et à la conservation dynamique des ressources naturels dans les zones côtières.</p> <p>À cet égard, l’attention du FIDA a été accordée au réseau déjà existant de 24 aires protégées du pays, dans le but politique-institutionnel de contribuer à diversifier les moyens de subsistance et à promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ce réseau existe déjà et il maintient depuis plusieurs années un niveau d’intérêt politique très haut. Avec un dialogue continu avec les institutions haïtiens du présent et du future, il sera possible de maintenir un intérêt institutionnel élevé pour les activités, les objectifs et le but du projet. cet effort sera également renforcé dans le contexte de la formulation prochaine du nouveau COSOP pour le pays.</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Un nouveau COSOP devra être élaborée au cours du second semestre de l'année 2021, en intégrant la réorientation graduelle de l'action du FIDA qui va à changer de un contexte de simple amélioration de la productivité agricole vers la gestion économique rentable associée à la gestion environnementale durable, en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, non pas à coût d'une progressive dégradation des ressources naturelles terrestres et marines, mais au contraire, grâce à leur conservation et même à leur amélioration.		
Technical soundness	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s):</p> <p>Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est substantiel.</p> <p>Les difficultés du projet sont avant tout liées à la fragilité de la gouvernance des directions techniques des Ministères sectoriels, notamment le MARNDR et le MDE, que ce soit au niveau central et au niveau déconcentrée.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Ces difficultés seront minimisées par la mise en place d'un système qui tienne compte des enseignements tirés d'autres projets, et qui est géré à différents niveaux institutionnels, dont le recrutement de l'Unité technique d'exécution du Ministère (UTE) de l'économie et des finances (MEF) afin d'assurer une meilleure coordination et suivi des activités du projet.</p> <p>Des formations seront octroyées pour que les procédures du FIDA soient appropriées.</p> <p>Le système de suivi sera renforcé.</p> <p>L'ANAP au niveau régional sera renforcé afin de permettre un meilleur suivi des activités de conservation et de protection.</p> <p>Des opérateurs compétents seront recrutés pour la mise en œuvre de la plupart des activités de terrain en appui aux bénéficiaires finaux.</p>		
Institutional Capacity for Implementation and Sustainability	Substantiel	Moyen
Implementation arrangements	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s):</p> <p>L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sera l'institution de gestion du projet, elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Le MARNDR et le MDE (à travers de l'ANAP) feront aussi parti de la mise en œuvre du projet sur des aspects techniques, et des accords de partenariat seront définis avant de le démarrage du projet.</p> <p>Même si cela sera la première fois pour l'UTE comme institution déléguée pour la mise en œuvre des projets FIDA en</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Haïti, l'unité est considérée par les autres organisations bilatérales et multilatérales (BID, BM, AFD, USAID et autres) comme étant de bonne qualité technique et dotée de personnel expérimenté en matière fiduciaire et de marchés publics. L'aspect le plus pertinent à souligner est le niveau substantiel/moyen de complexité organisationnelle du projet, avec d'autres entités publiques impliquées dans la mise en œuvre (MARNDR, MDE).</p>		
<p>Mitigations: Tout d'abord, il faut dire que sur la base de l'expérience acquise avec d'autres bailleurs de fonds, le FIDA considère l'UTE comme une entité disposant du niveau d'expérience, de ressources et de procédures appropriés pour coordonner les activités du projet. Cependant, leur capacité à exécuter des projets est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères, à partir de la conception et sûrement avant le démarrage du projet. Cela atténuerait le risque (substantiel/moyen) éventuel dérivé du niveau de complexité institutionnelle du projet.</p>		
<p>M&E arrangements</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p>Risk(s): Le risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, est faible. toutefois, comme il s'agit de la première expérience du FIDA avec l'UTE du MEF, il faudra vérifier que en effet ces capacités sont là comme montré par l'expérience des autres bailleurs des fonds et ces projets</p>		
<p>Mitigations: Les actions d'atténuation des risques liés à la planification, au suivi, à l'évaluation et à la gestion des connaissances consistent à: (i) avoir une personne au niveau de l'UGP future qui soit responsable des activités spécifiques qui comprend la définition de la mesure des indicateurs, la collecte et la gestion des informations nécessaires, qui est chargée de promouvoir et mener les enquêtes d'information nécessaires; (ii) établir un budget dans le budget du projet pour mesurer les différents indicateurs climat, genre et nutrition; (iii) fournir une formation continue à l'UGP concernant les directives de S&E de la FIDA, ainsi que les aspects techniques ; (iv) effectuer la planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances de manière participative; et (v) accompagner l'UGP dans la gestion des fichiers de calcul des indicateurs CORE (ORMS CI) afin que dès le démarrage du projet, il y ait une clarté sur les méthodes et la forme de reporting de ces indicateurs.</p>		
<p>Procurement</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Legal and regulatory framework</p>		
<p>Risque:</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Risque(s): Le dispositif législatif est en général conforme aux standards internationaux en matière de passation des marchés publics à l’instar de la loi type CNUDCI sur la passation des marchés, des Indicateurs OCDE /DAC, ou encore des recommandations du CARICOM. Tous ces textes législatifs et réglementaires sont publiés au Journal officiel de la République d’Haïti et sont aussi accessibles sur le site internet de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Dans la page web de la Commission Nationale des Marchés Publics – CNMP https://cnmp.gouv.ht/documentstypes/index on peut apprécier les documents disponibles, notamment les Dossiers d’Appels d’Offres (DAO) pour les différentes catégories d’appels, en ci que des liens de CNMP ; Marchés Publics ; Dénonciations anonymes ; Liste noir ; Espace documentation ; Bloc Actualités. Aussi, dans la page de la CNMP les institutions peuvent publier les plans de passation de marchés. Il faut noter que l’Arrêté du 29.06.2012, successif au PEFA de référence du 2012 et qu’évidement n’a pas été sujet à l’analyse, augmente drastiquement les seuils de passation de marchés fixé avec l’Arrêté du 05.09.2009 (pour l’Etat Central les seuils augment entre le 500% et le 800%) pour le quelles est obligatoire l’intervention de la CNMP, suivant la nature des marches. Avec ces nouveaux seuils, la majorité de la commande publique – étant normalement en dessous de ces valeur - est exclue des marchés publics et échappe au control de la CNMP. Cette situation conduit indirectement à exclure la majorité des commandes publiques de toutes règles compétitives et de tous contrôles externes et a priori que devrait exercer la CNMP même si l’Arrêté indique « ...à condition que les procédures mise en œuvre respectent les principes d’égalité de traitement des candidates, de concurrence, de transparence, de respect de l’éthique et d’efficacité de la dépense publique ainsi que les règles de la comptabilité publique ». Pour les valeurs en-dessous environ de 110 000 USD et 21 000 USD suivant la nature des marches seulement des simples mémoires sont prévue échappant à tout tipe de contrôle.</p>		
<p>Mesures d’atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les DAO à utiliser seront les du FIDA version en française • Revenir à un niveau de seuils qui permette de traiter comme des marchés publics une part substantielle de la commande publique. • Les Plans de passation de marchés du projet seront obligatoirement publiés dans a page de la CNPM 		
<p>Accountability and transparency</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d’exploitation sexuelle et d’atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l’intégrité de la passation des marchés et de l’exécution des contrats, entraînant</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.</p> <p>Risque(s) : Sur Transparency.org, Haïti ce place 168/180 avec un index de 18/100. Le Comité de Règlement des Différends prévu par la loi sur les marchés publics n'est pas encore mis en place. Les systèmes à deux niveaux pour le traitement des recours et de radiation existent, mais seulement sur le papier, car ils ne sont pas opérationnels. Les attributions de la CNMP et de l'Inspection Générale des Finances-IGF comportent la mise en œuvre d'audits indépendants des marchés publics et de veiller au respect de la loi et Réglementation en matière de marchés publics. Toutefois, il n'existe pas exactement de protocole pour conduire des audits de performance des entités contractantes. La publication des attributions de marchés et des décisions relatives aux plaintes est également prescrite par la loi sur les marchés publics. Mais ces prescriptions légales ne sont pas systématiquement mises en œuvre sauf en ce qui concerne les attributions des marchés qui passent par la CNMP. Le suivi de la passation des marchés est effectué par le CNMP. Toutefois, en l'absence de prescriptions spéciales et de manuels de procédures, les contrôles internes sont effectués d'une manière aléatoire et inopinée. Les ministères dépensiers ne se sentent pas obligés de soumettre à l'approbation de la CNMP les plans annuels de passation des marchés, ni sont-ils obligés à les publiée sur la page de la CNPM (http://www.cnmp.gouv.ht). La pratique des « programmes d'investissement » qui a été constatée en Haïti ne permet pas d'intégrer les dépenses liées aux marchés publics dans la chaîne de la dépense publique. En ce qui concerne les méthodes de passation des marchés, le manque de procédures pour les situations d'urgence reste un problème à résoudre. L'accès public aux informations sur la passation des marchés est encore peu satisfaisant.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Lors de la prochaine mission, les mesures d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2. Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager qu'un premier examen rapide des plaintes permette de décider de l'opportunité de suspendre la procédure d'attribution, au cas où la plainte semble être fondée sur des vices de formes apparemment solides. • Introduire la politique du FIDA contre la corruption dans le Manuel de mise en œuvre du projet. • Rendre opérationnelles dans leurs attributions respectives les organes responsables du traitement des recours. • Conduire une évaluation de l'impact de l'ULCC e de la Charte d'Ethique sur la lutte contre la corruption. • Pour le problème identifié relatif à l'indépendance du Comité 		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>de Règlement des Différends, le projet va pour mitiger le problème en ce qui concerne les protestations conformément au Manuel de Passation des Marchés du FIDA, module M2, par. 2, « Pour les marchés passés en revue, toutes les réclamations doivent être communiquées au FIDA avant qu'une décision ne soit rendue. Le FIDA se réserve le droit de fournir des contributions ou des commentaires à l'emprunteur / bénéficiaire pour l'aider à prendre sa décision. Une copie de la décision doit également être fournie au FIDA ». Dans tous les cas, la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption s'applique.</p>		
Capability in public procurement	Moyen	Faible
<p>Risk(s): Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.</p> <p>Risque(s) : L'Unité de Gestion du Projet sera conformée pour la L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Cette unité est considérée par les autres organisations bilatérales comme étant de bonne qualité technique en matière de marchés publics et dotée d'un personnel expérimenté. Dans tout le cas, basé sur l'expérience passée en Haïti, on préfère considérer le risque net lié à la capacité et au processus d'achat comme modéré.</p>		
<p>Mitigations: Mesures d'atténuation : Le projet utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés et la UTE appliquera les normes du FIDA. Dans ce cadre d'exécution, la UTE à personnel avec une bonne expertise dans le domaine de la passation de marchés et la gérance contractuelle et sera dédié selon les nécessités au projet. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions celons la performance de la UTE. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p>		
Public procurement processes	Moyen	Moyen
<p>Risk(s): Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.</p> <p>Risque(s) : Les mêmes considérations de l'indicateur ci-dessus s'appliquent à celui-ci : la fonction de passation des marchés est déléguée à la UTE. Le risque si bien toujours présent dans ce cas est diminué selon les information reçu sur le UTE.</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Mitigations: La UTE est chargée de la gérance financière et de la passation de marchés du projet, et utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés ; la version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions selon la performance de la UTE.</p>		
Financial Management	Substantiel	Moyen
Organization and staffing	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>(i) Le personnel actuel en termes d'effectifs peut ne pas être suffisant pour s'acquitter efficacement des responsabilités de gestion financière du nouveau projet.</p> <p>(ii) Les schémas de validation et de traitement des informations comptables sont définis dans le manuel de procédures financières mais les postes et les fonctions ne sont pas clairement définies.</p> <p>(iii) Le personnel d'encadrement est évalué deux (02) fois par an mais aucun dispositif n'est prévu en cas d'évaluation négative en dehors des formations à prévoir.</p> <p>(iv) Le personnel chargé des finances et de la comptabilité n'a jamais mis en œuvre un projet FIDA.</p> <p>(v) L'UTE est une unité fiable et efficace avec des spécialistes financiers établis, et la Banque mondiale a indiqué qu'aucun risque notable n'avait été identifié cependant aucune politique de formation n'est disponible.</p> <p>(vi) Gestion de la durée des contrats des contractuels du projet.</p> <p>(vii) Le personnel de l'UTE n'a pas connaissance de la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte.</p> <p>(viii) Le personnel financier des partenaires (ANAP, MARDNR et DDA) impliqués dans le projet est muté au cours de la mise en œuvre du projet.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>(i) Le personnel financier disponible est celui de l'UTE. Le FIDA envisage de recruter du qui sera affecté à plein temps au projet.</p> <p>(ii) La capacité à exécuter le projet est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères avant le démarrage du projet.</p> <p>(iii) Décrire les mesures à prendre en rapport avec le contrat de l'agent en cas d'évaluation négative.</p> <p>(iv) Le FIDA devra fournir un appui et une formation au personnel chargé des finances afin de s'assurer que leur travail est conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p> <p>(v) Elaborer un plan de formation du personnel de l'UTE affecté au projet et du personnel recruté. Ce plan devra s'adapter à la politique du FIDA en matière de gestion financière des projets et programmes.</p> <p>(vi) L'élaboration des contrats de ce personnel devra être précise sur les aspects de la durée et devra être soumis à non objection.</p> <p>(vii) Le FIDA organisera des sessions de formation sur la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pendant le démarrage et sur une base annuelle pendant les missions d'appui à l'exécution et de supervision.</p> <p>(viii) Evaluer les compétences du personnel financier des ministères concernés et prévoir des dispositions pour leur maintien sur la durée de vie du projet. Sensibiliser le personnel des ministères (ANAP, MARDNR et DDA) au processus d'élaboration du PTBA par l'UTE. Former le personnel de l'UTE sur les normes du FIDA en matière de gestion et d'utilisation des avances. Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte en Gourdes.</p>		
Budgeting	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Non-participation des autres ministères et des autres partenaires dans l'élaboration du PTBA</p>		
<p>Mitigations: Les partenaires d'exécution devront être informés et sensibilisés sur les délais, les procédures d'élaboration et le canevas d'élaboration du PTBA par l'UTE. Cette sensibilisation se fera sous forme de formation/atelier pour leur permettre de mieux cerner leur implication dans le processus d'élaboration du PTBA.</p>		
Funds flow/disbursement arrangements	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s):</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>(i) Selon le manuel des opérations de l'UTE, les fonds seront reçus en USD dans le compte désigné à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ces fonds sont transférés dans un compte d'opération en gourdes et pour les transactions, le taux de change appliqué est le taux de référence publiée par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la veille du jour de paiement de la transaction. La gestion du risque de change s'avérera compliqué pour le projet et peut occasionner des retards de comptabilisation des opérations (ii) la non maîtrise des procédures de gestion par les bénéficiaires peut occasionner un risque de non-justification de leurs dépenses sur leur quote part (iii) Pour la contribution espèces, les bénéficiaires déposent leur quote-part sur leurs propres comptes. La quote part du projet est directement payée aux prestataires du microprojet. Le risque de la disponibilité et de l'utilisation réelle de ces fonds pour le microprojet à mettre en œuvre peut se poser (iv) la capacité des partenaires ANAP et DDA à gérer de façon efficiente les fonds mis à leur disposition et de remonter les pièces et les rapports à temps à l'UTE pour l'élaboration des DRFs (v) Le GAP (financement à rechercher) important dans le coût du projet (vi) La contribution du gouvernement est composée uniquement des exonérations de taxes. Le risque réside dans l'évaluation exhaustive de ces taxes et leur correcte comptabilisation.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>(i) Le manuel de procédures comprendra une partie décrivant les exigences en matière de gestion financière et administratives pour les bénéficiaires. Ces dispositions devront être présentées et expliquées aux bénéficiaires à travers la planification et la mettre en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires. (ii) Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte gourdes (iii) Demander la justification de la mobilisation de la contrepartie en espèces des bénéficiaires et faire démarrer l'activité sur ces fonds disponibles avant le début de la mise en œuvre du micro-projet.</p> <p>(iv) Définir un cadre de collaboration avec les partenaires ANAP et DDA et encadrer la gestion des fonds et les reportages dans le protocole d'accord qui sera élaboré. Pour le début des activités le transfert d'un montant sur la base d'un budget mensuel sera privilégié. Ce protocole devra aussi intégrer les sanctions en cas de non-respect des dispositions (v) mener dès à présent un lobbying auprès des autres partenaires techniques et financiers pour rechercher les fonds additionnels à la mise en œuvre du projet (v) Prendre les dispositions pour évaluer et comptabiliser exhaustivement la contribution du gouvernement.</p>		
Internal controls	Élevé	Moyen
Risk(s):		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>(i) Dans le processus d'acquisition des biens et services (PF-100-02 page 13 du manuel de procédures financières) l'Assistante Administrative remplit les bons de commandes, contacte les fournisseurs et reçoit les livraisons. (ii) la procédure de gestion des véhicules n'est pas définie. (iii) Le barème des indemnités de mission en place n'est pas approuvé par le FIDA. (vi) Les autres partenaires doivent se conformer au barème et aux procédures de gestion des missions de l'UTE. (vii) Les procédures en matière de gestion et de recouvrement des avances aux partenaires d'exécution ne sont pas définies. (viii) Un rapport mensuel de contrôle interne est adressé directement au Directeur Exécutif. (ix) Les conclusions de l'audit interne ne sont pas suivies de mesures d'application.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: (i) Dans le mécanisme de révision du manuel prévoir la réception des articles par le service demandeurs. (ii) Mettre en place un dispositif de suivi des véhicules à travers les carnets de bords devant donner toutes les informations sur les déplacements et les réparations effectuées. (iii) Faire valider le barème des indemnités par le FIDA. (iv) Partager et faire appliquer les procédures de gestion des indemnités journalières avec les autres structures concernées par le projet. (v) Préparer et soumettre à avis du FIDA la procédure de gestion et de recouvrement des avances. (vi) Partager les rapports sur le projet avec le FIDA. (vii) Décrire les mesures à prendre par rapport aux conclusions de l'audit interne</p>		
Accounting and financial reporting	Élevé	Moyen
<p>Risk(s): (i) Les normes comptables utilisées sont celles conformes aux Principes Comptables Généralement Reconnus, aux lois de la République d'Haïti et aux régulations établies par les autorités concernées. Ces normes ne sont pas indiquées de façon précise par l'UTE. (ii) L'UTE dispose d'un manuel de procédures financières dont la version date d'octobre 2017 (Selon la Directrice Financière de l'UTE, ce manuel est en pleine révision). (iii) Aucune mesure définie pour la protection physique appropriées (pratiques de sécurité) des actifs de grande valeur ou à risque élevé (petite caisse, véhicules et carnets de bord, matériel de bureau, etc.). (iv) Dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire. (v) L'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. (vi) Les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière, la nature des rapports exigés, leur contenu et leur fréquence n'est pas connue de l'UTE.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: (i) Evaluer les normes et voir si elles sont jugées acceptables par le FIDA. (ii) Indiquer clairement les normes comptables qui seront utilisées dans la mise en œuvre du projet et les soumettre à évaluation au FIDA pour s'assurer si elles sont</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
jugées acceptables par celui-ci. (iii) Finaliser la mise à jour du manuel de procédures financières. (iv) Prendre en compte la protection des actifs de grande valeur la révision du manuel de procédure (assurance des véhicules et des biens du projet). (v) Discuter avec le FIDA pour et convenir d'une méthode acceptable de production des rapports. (vi) Discuter avec le FIDA et convenir d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE. (vii) Dans la cadre de la formation, définir avec l'UTE les rapports exigés et leur périodicité.		
External audit	Moyen	Faible
Risk(s): (i) Etendue de l'audit ne couvre pas les financements accordés aux partenaires d'exécution (ANAP, DDA, MARDNR), aux microprojets exécutés par les bénéficiaires et les activités de passation de marché (ii) Expertise faible et expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables nationaux sur l'audit de projets de développement sur financement extérieur.		
Mesures d'atténuation: (i) Termes de référence non objecté par le FIDA pour s'assurer que l'étendue des audits annuels couvre aussi les dépenses des partenaires d'exécution et le financement des Microprojets ; (ii) Avis à demander aux autres bailleurs de fonds de projets en Haïti et consultation restreinte de cabinets d'audit au niveau national et/ou régional ayant déjà une expérience de l'audit des comptes de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou du FIDA.		
Environment, Social and Climate Impact		
Biodiversity conservation	Substantiel	Moyen
Risk(s): Les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'AP3B sont caractérisés par une biodiversité remarquable. Toutefois, l'intégrité des écosystèmes est menacée par les pressions anthropogéniques, notamment la surpêche, la coupe de mangrove et le développement côtier. En plus, la capacité de gestion de l'aire protégée est limitée dû à un manque de personnel et budget.		
Mitigations: Le projet cherche à introduire des pratiques durables pour réduire la dégradation de la biodiversité à travers la composante 2 et à améliorer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le plan de gestion pour le parc à travers le premier volet. Le projet n'introduit aucune pratique d'extraction, d'intensification ou de vulgarisation agricole, ni de pêche nouvelle ou à grande échelle. Les jardins potagers diversifiés augmenteront la diversité végétale et animale, la restauration des mangroves et les incitations à leur conservation augmenteront la biodiversité végétale et marine, la production de miel augmentera la pollinisation, et la substitution des sennes de petites mailles par celles à grande mailles rendra possible la récupération des stocks de poissons. Le projet veillera à ce qu'aucune espèce envahissante ne soit introduite dans la zone.		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Resource efficiency and pollution prevention	Moyen	Faible
<p>Risk(s): Le projet dans son ensemble promeut des activités qui augmentent l'efficacité des ressources et la prévention de la pollution des activités entrepris dans l'aire protégée, comme par exemple le maraichage biologique et la promotion des réchauds à haut rendement énergétique. Il n'y a alors pas de risque de causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres, et une utilisation inefficace de ressources limitées qui peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Cependant, des risques résiduels existent si les activités génératrices de revenus ne sont pas mises en œuvre en ligne avec le document de conception. Ces risques incluent notamment la pollution chimique des sols et des eaux par l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers, et la pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages</p>		
<p>Mitigations: Pour faire face à ces risques résiduels, le projet promeut la lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet, la mise en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE, et le soutien uniquement aux AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.</p>		
Cultural heritage		
<p>Risk(s): Le projet ne favorisera ni n'entreprendra des investissements qui entraînent la conversion, les effets négatifs ou la perte des ressources culturelles physiques de la population cible. AP3B contient un certain nombre de sites archéologiques, historiques et culturels. Le projet veillera à leur protection dans le cadre de la mise en œuvre du plan de zonage. En outre, le projet encouragera l'écotourisme et explorera les possibilités de tourisme mixte naturel/culturel.</p>	Aucun risque anticipé - pas applicable	
<p>Mitigations:</p>		
Indigenous Peoples		
<p>Risk(s): Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones qui sont les bénéficiaires du Projet, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.</p>	Aucun risque anticipé - pas applicable	
<p>Mitigations:</p>		
Community health and safety	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Abus de pouvoir par la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)</p>		
<p>Mitigations:</p>		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
De solides mécanismes de règlement des plaintes sont mis en place et des campagnes de sensibilisation sont organisées (avec un accent particulier sur les femmes et les filles).		
Labour and working conditions	Moyen	Faible
Risk(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les		
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Le projet recrutera un spécialiste du genre et du ciblage. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste.		
Physical and economic resettlement	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Le projet ne prévoit aucune réinstallation.		
Mitigations:		
Greenhouse gas emissions	Moyen	Faible
Risque: L'aire protégée souffre actuellement de la déforestation des mangroves due principalement à la production de charbon et l'utilisation dans la construction. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront recherchées et appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
Mitigations: Le projet aidera à la séquestration de carbone grâce à l'introduction de pratiques plus efficaces de production de charbon, la reforestation de mangroves et le développement de forêts énergétiques, ainsi que la promotion de réchauds à haut rendement énergétique. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards	Substantiel	Moyen
Risk(s): Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface. Les communautés côtières situées dans l'AP3B sont particulièrement exposées aux risques du changement climatique, en particulier à l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.</p>		
<p>Mitigations: Le projet vise à réduire la vulnérabilité de la population, de ses moyens d'existence, des écosystèmes ou d'autres biens et infrastructures économiques au changement climatique. La restauration des écosystèmes côtiers, la diversification des revenus et l'augmentation du tissu social à travers la promotion d'associations et coopératives, que le projet cherche à aborder, sont des moyens importants pour accroître les capacités d'adaptation. Des stratégies d'adaptation spécifiques, telles que les variétés de mangroves adaptées au climat, l'efficacité de l'eau, les revenus non sensibles au climat, qui chercheront explicitement à améliorer la résilience aux impacts du changement climatique seront soutenus pour assurer les résultats positifs du projet.</p>		
Stakeholders	Substantiel	Moyen
Stakeholder engagement/coordination	Substantiel	Moyen
<p>Risk(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>		
<p>Mitigations: Le projet se concentre sur la promotion de la cogestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Le premier volet se concentrera sur le renforcement de la gouvernance en assurant l'implication et l'appropriation de toutes les parties prenantes et en soutenant la coordination entre les différents acteurs.</p>		
Stakeholder grievances	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Risk(s):		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
<p>Le projet mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.</p>		
<p>Mitigations:</p>		